

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE
PROCES VERBAL DU 23 JANVIER 2017**

L'an **deux mille dix-sept**, le **vingt-trois janvier** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'AMECOURT**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2017.

Présents : M. Yves **d'AMECOURT**, Mme Marie-José **LAWTHER**, M. Pierre **TOMADA**, Mme Sandrine **COMBEFREYROUX**, M. Laurent **SAUTS**, Mme Sylvie **PANCHOUT**, Mme Annie **ORDRONEAU**, M. Luc **HERAULT**, M. Benoît **PUAUD**, M. Tristan de la **RIVIERE**, M. Christian **BONNEAU**, M. Christophe **MIQUEU**, Mme Ghyslaine **CUROY**.

Absents ou excusés : Mme Alice **ROUGIER-SAINT-MARTIN**, Mme Stéphanie **DUBERGA**, Mme Karine **LUMEAU** (pouvoir à Mme Annie ORDRONEAU), M. Eric **SALLABERREBORDE** (pouvoir à M. Laurent SAUTS), Mme Patricia **SCHNEEBERGER-REIGNIER** (pouvoir à M. Christophe MIQUEU), Mme Fabienne **MARQUILLE-MIRAMBET** (pouvoir à M. Christian BONNEAU).

Monsieur Christophe MIQUEU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Ghyslaine CUROY au sein du Conseil Municipal en remplacement de Madame Sandrine DECHE, démissionnaire en décembre 2016, et à la renonciation de Monsieur Patrick BARRIERE.

Monsieur le Maire signale qu'aucun Procès-Verbal n'est à adopter à cette séance et annonce l'ordre du jour.

Un ajout à l'ordre du jour : QD – Point sur les rivières et ruisseaux (travaux d'étude)

1 – RESTAURATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire présente le projet de restructuration complète de l'école élémentaire.

Cette restructuration se présente en deux phases distinctes.

- Restructuration complète et agrandissement du groupe scolaire
- Création d'un restaurant scolaire (réfectoire et cuisine) dans le groupe scolaire

- Restructuration complète du groupe scolaire

Celle-ci est motivée par la vétusté de l'ensemble des locaux et la nécessaire remise aux normes notamment pour la réglementation en termes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR).

A ce constat vient se rajouter l'obligation de créer des locaux supplémentaires et en particulier une salle d'activités, une bibliothèque et des locaux pour les temps périscolaire (TAP). Le projet prend en compte la localisation de l'ensemble des services au rez-de-chaussée (niveau d'accès au groupe scolaire par le rue Saubotte).

La particularité du groupe scolaire, accessible de plain-pied depuis deux rue différentes (rue des 3 Bourdons et rue Saubotte) situées en parallèle à deux niveaux différents, donne la possibilité de réaffecter le niveau R-1 (rue des 3 Bourdons) à des usages ayant trait à l'école mais indépendants du fonctionnement normal avec une accessibilité depuis la rue. De même, le niveau R+1 partiel sera réaménagé pour proposer une classe supplémentaire, portant le groupe scolaire à 9 classes, en prévision d'une augmentation des effectifs de l'école.

- Création d'un restaurant scolaire

Le projet d'aménagement prévoit de regrouper l'ensemble des services au rez-de-chaussée (niveau principal ou se situe l'accès principal : cour de récréation rue Saubotte). Actuellement les cuisines et les salles de réfectoire sont situées au R-1 sur la rue des 3 Bourdons. La vétusté, l'exiguïté des cuisines, leur non-conformité, l'acoustique des locaux, la difficulté des livraisons des repas en liaisons chaudes depuis une cuisine centrale externe exigent la refonte totale des locaux et de l'organisation.

La raison majeure de cette restructuration résulte de la volonté de restituer les services de restauration de plain-pied avec le niveau principal de l'établissement. Cette relocalisation rendue possible par la maîtrise foncière de la commune via un îlot d'habitations vétustes et inoccupées qui avait été acheté en prévision sous le mandat de Michel Martin. Cette réserve foncière permettra de développer un projet cohérent aux surfaces conformes aux objectifs d'une part (170 rationnaires) et de régler les problèmes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite d'autre part.

Le cabinet David Blasquez (Architecte) soumissionné, a établi une première esquisse avec trois variantes.

Variante A : réaménagement de l'ensemble des niveaux dans le groupe scolaire et installation d'un ascenseur pour l'accessibilité. Création d'un restaurant scolaire sur la réserve foncière.

Variante B : réaménagement de l'ensemble des niveaux du groupe scolaire. Niveau R-1 (rue des 3 Bourdons) : création de salles pour le périscolaire (TAP) et salles pour associations. Le niveau 0 (rez-de-cour) : réaménagement des salles de classes, de la bibliothèque, salle des professeurs, création de salles (salle de classe et salle d'activités) au niveau du préau actuel, en continuité et accès par une coursive (ancienne passerelle) création d'une salle supplémentaire et du restaurant scolaire (partie réserve foncière de la commune).

A l'emplacement de la réserve foncière et sous le restaurant scolaire, un parking urbain est prévu (entre 11 et 15 places) accessible par la rue des 3 Bourdons et rue René Cassin. Cet aménagement permettra d'optimiser un espace perdu (vide sanitaire) et d'améliorer les conditions de stationnement dans le centre bourg à proximité des commerces et services. Les conditions d'accès et les utilisateurs seront à définir ultérieurement.

La façade de la réserve foncière rue Saubotte doit être conservée (avis de l'Architecte des Bâtiments de France). Un dégagement est prévu devant l'entrée de l'école rue Saubotte pour le passage du bus ou pour un arrêt minute pour une sécurité optimale.

La commission travaillant sur ce projet se réunit régulièrement. Cette commission est composée des membres du groupe de travail « école » de la commission communale TECT (Tourisme, Ecole, Culture, Transport), du Maire et des adjoints, des deux directeurs d'école, des parents d'élèves (FCPE), d'agents communaux, du secrétaire général, de l'architecte, de la DDEN (éducation nationale).

Des points sont encore à définir, notamment pour la création du restaurant scolaire, restaurant classique avec 1 ou 2 services ou un restaurant avec un self.

Variante C : un hall couvert est prévu côté rue Saubotte à l'entrée de l'école avec une salle de classe attenante et aucune modification du préau.

Après plusieurs réunions, le projet variante B avec des améliorations à prévoir a été retenu par les membres de la commission.

Monsieur Christophe MIQUEU entend bien que le projet avec la « variante B » a été retenu, mais regrette que la commission ad hoc qui a été montée ne permette pas de mener une concertation véritable face à un projet d'une telle ampleur.

Madame Sandrine COMBEFREYROUX rappelle la composition de cette commission (directeurs, parents d'élèves, membres du groupe « école » au sein de la commission TECT, agents communaux, architecte, élus, DDEN...). Les premières réunions se sont très bien déroulées. Lors de ces réunions l'ensemble des membres a droit à la parole mais certains ne semblent pas vouloir s'exprimer en commission.

Monsieur Christophe MIQUEU rappelle que c'est en conseil que les décisions se prennent. Il revient sur le projet du réfectoire, sachant que le choix sur le mode de restaurant n'a pas encore été définitivement arrêté. Dans ce cadre, il précise qu'il est favorable à la mise en place d'un self-service.

De plus, trois points principaux interpellent les membres du groupe « Sauveterre pour tous » :

- 1) justification de la création d'une nouvelle cuisine alors que la RPA est déjà dotée d'un tel équipement ?
- 2) les bâtiments existants bénéficieront ils également d'une rénovation afin d'améliorer les conditions d'enseignement ?
- 3) du point de vue de la sécurité et de l'accessibilité, le groupe est opposé à la création du parking urbain sous le bâtiment et s'interroge sur acceptation par l'Académie d'un tel projet.

Monsieur le Maire apporte des éléments de précisions :

1) précise que la fabrication de nombreux repas sur un site extérieur avec une livraison en liaison chaude (ce qui permet une meilleure qualité gustative) est de plus en plus compliquée en raison de l'accroissement des exigences et contrôles des services sanitaires : prises de températures, équipement spécifique, temps de livraison...

Une préparation de repas sur place (restaurant ou self) est plus pratique et permet de proposer des produits de meilleure qualité. Cette cuisine pourrait devenir la cuisine centrale avec des liaisons vers l'école maternelle et les personnes âgées (RPA et portage à domicile). La cuisine centrale de la RPA, actuellement juste en préparation des repas, pourrait devenir une cuisine annexe ou être louée à un prestataire.

2) Concernant les bâtiments existants (bâtiment central et bâtiment annexe), de nombreux travaux ont déjà été réalisés (menuiserie, isolation) ce qui induit qu'une rénovation complète n'est pas nécessaire mais des améliorations importantes seront apportées : sanitaires intérieurs, circulation, isolation des combles, peinture, câblage ...

3) Monsieur le Maire précise que le parking urbain résulte d'une opportunité avec l'espace laissé disponible sous le bâtiment (vide sanitaire du fait de la topographie de la bastide : 4 mètres de différence entre la rue Saubotte et la rue des 3 bourdons) à l'image de ce qui a été réalisé sous le Cabinet Médical Communal.

Le fait de créer un parking près de la place centrale peut apporter une certaine attractivité au centre-ville pour les commerces et les services. La commune sollicitera bien sûr l'avis de tous les services (bureau de contrôle, SDIS...) afin d'arrêter son choix mais en milieu urbain de nombreux parkings souterrains sont présents sous des établissements scolaires ce qui permet de rentabiliser les espaces fonciers contraints.

Monsieur le Maire rappelle que le projet présenté ce soir n'est pas le projet définitif. Il s'agit d'un avant-projet sommaire (APS) qui permet de fixer les grandes lignes et d'élaborer un premier chiffrage prévisionnel qui va nous permettre de déposer des demandes de subvention (DETR et FSIL) avant la fin du mois de janvier 2017 pour ces deux projets distincts :

- Restructuration du bâtiment existant
- Création d'un restaurant scolaire

Monsieur Christian BONNEAU fait part de son opposition personnelle à ce projet. Il précise que de telles installations en centre-ville, impliquent des restrictions de place de stationnement notamment. De son point de vue, les écoles devraient être à l'extérieur de la bastide près des installations sportives sur la zone Bonard.

Monsieur le Maire rappelle que pendant la précédente mandature la question avait été posée de déplacer les écoles en dehors du centre-ville. Une telle réflexion avait été engagée également sur le cabinet médical, la Poste... Le choix de la municipalité est de conserver un maximum de services et de commerces dans le centre bourg afin de faire vivre le cœur de la commune et d'éviter une désertification du centre comme cela a été fait dans de nombreuses communes avec la multiplications des zones (commerciales, culturelles, d'enseignement...) en périphérie.

Monsieur le Maire précise que le maintien des écoles en centre bourg évite aussi des conflits d'usage potentiels avec l'utilisation de produits phytosanitaires sur les zones agricoles à proximité des écoles par exemple comme l'actualité l'a montré récemment en Gironde.

Néanmoins, Monsieur le Maire précise qu'au sein de chaque groupe (majorité et opposition) il y a visiblement des opinions différentes sur ces questions.

Monsieur Christophe MIQUEU confirme que les points de vue ne sont pas uniformes au sein des groupes sur cette question. Il précise que les trois autres membres du groupe 'Sauveterre pour tous » sont plutôt favorables à l'idée de rénover l'école même s'ils demeurent très inquiets sur certains points comme la question du parking.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les Plan de financement, via deux délibérations, pour ces deux opérations afin de déposer les demandes de subventions auprès de nos partenaires :

Délibération 2017-01-01

RESTRUCTURATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE		DEPENSES	RECETTES
Coût HT	Taux		
Travaux			
A - Travaux de restructuration immeuble existant XIXème siècle		661 490.00 €	
B - Travaux hors immeuble XIXème siècle		415 280.00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT (HT)		1 076 770.00 €	
ETAT - DETR 2017 - Investissements (7.1) "Bâtiments scolaires publics du 1er degré" Taux 35% (plafond 800 000€)	35.00%		280 000.00 €
ETAT - FSIL 2017 - Fonds de Soutien à l'Investissement Local	35.00%		376 869.50 €
Conseil Départemental 33 - Ecole élém. (travaux + MOE)	?		0.00 €
Autres subventions (TEPCV, CR...)	?		0.00 €
TOTAL SUBVENTIONS			656 869.50 €
TVA (20% du montant HT)	20.00%	215 354.00 €	
FCTVA (16,404% du montant TTC) (emprunt d'équilibre 2 ans)	16.404%		211 960.02 €
Commune (autofinancement ou emprunt) et autres subventions			423 294.48 €
TOTAL de l'opération (TTC)		1 292 124.00 €	1 292 124.00 €

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à treize voix pour, une voix contre (Ch. BONNEAU) et trois abstentions (Ch. MIQUEU, P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, F. MARQUILLE-MIRAMBET), adopte le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de nos différents partenaires (Etat : DETR 2017, FSIL 2017, TEPCV ; CD Gironde ; CR Nouvelle Aquitaine ...).

Délibération 2017-01-02

RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE		DEPENSES	RECETTES
Coût HT	Taux		
Travaux			
Travaux de création du restaurant scolaire (réfectoire et cuisines)		997 075.00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT (HT)		997 075.00 €	
ETAT - DETR 2017 - Investissements (7.1) "Bâtiments scolaires publics du 1er degré" Taux 35% (plafond 800 000€)	35.00%		280 000.00 €
ETAT - FSIL 2017 - Fonds de Soutien à l'Investissement Local	35.00%		348 976.25 €
Conseil Départemental 33 - Ecole élém. (travaux + MOE)	?		0.00 €
Autres subventions (TEPCV, CR....)	?		0.00 €
TOTAL SUBVENTIONS			628 976.25 €
TVA (20% du montant HT)	20.00%	199 415.00 €	
FCTVA (16,404% du montant TTC) (emprunt d'équilibre 2 ans)	16.404%		196 272.22 €
Commune (autofinancement ou emprunt) et autres subventions			371 241.53 €
TOTAL de l'opération (TTC)		1 196 490.00 €	1 196 490.00 €

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à treize voix pour, une voix contre (Ch. BONNEAU) et trois abstentions (Ch. MIQUEU, P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, F. MARQUILLE-MIRAMBET), adopte le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de nos différents partenaires (Etat : DETR 2017, FSIL 2017, TEPCV ; CD Gironde ; CR Nouvelle Aquitaine ...).

2 – ORGANISATION TERRITORIALE ET REPRESENTATION DE LA COMMUNE

- Compétence élaboration des documents d'urbanisme (PLU) à la CDC Rurales de l'Entre deux mers – **délibération 2017-01-03**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée ALUR), publiée au JO le 27 mars 2014, modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux compétences des Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, soit le 27 mars 2017, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent » dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité.

Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes membres dans les conditions exposées ci-dessus.

Monsieur le Maire propose, considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014, de s'opposer au transfert de la compétence.

Cette position a déjà été adoptée par principe par les Maires en bureau communautaire de la nouvelle CDC.

Monsieur Christophe MIQUEU confirme l'accord de son groupe sur ce positionnement.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à dix-sept voix :

- S'OPPOSE au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes de rattachement.
- DEMANDE au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

- Représentants communaux au sein des commissions de la nouvelle intercommunalité – **délibération 2017-01-04**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'actualiser les représentants de la commune de Sauveterre-de-Guyenne au sein des commissions de la « communauté des communes rurales de l'Entre deux Mers » (fusion au 1^{er} janvier 2017 de la « communauté de communes du Sauveterrois » et de la « communauté de communes du canton de Targon » et extension à la commune de Saint Laurent du Bois).

Commissions	Commissaires (Sauveterre)
Ressources Humaines, Aménagement du territoire (PETR, SCOT, SIPHEM, ...)	Benoit Puaud
Communication, Gironde Numérique	Stéphanie Duberga
Développement Economique et agricole, LEADER	Luc Hérault
Voirie Communale, chemin de randonnée	Pierre Tomada
Enfance, Jeunesse, Mission Locale	Sandrine Combefreyroux
Services à la population, CLIC, action sociale, MSAP, fourrière	Ghislaine Curoy
Tourisme, Pays d'Art et d'Histoire, OTEM	Christophe Miqueu
Développement Durable, ordures ménagères, bassins versants	Christian Bonneau
Associations culturelles et sportives	Karine Lumeau
Bâtiment, entretiens, projets immobiliers	Eric Sallaberemborde
Intercommunale des impôts directs (CIID)	Claude Lumeau
	Marie-Joël Jaumain
	Martine Sagne (hors commune)

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-sept voix pour, valide la nomination des représentants de la commune au sein des commissions de la communauté des communes rurales de l'Entre deux Mers.

- Syndicat Mixte du Dropt Aval – désignation de délégués – **délibération 2017-01-05**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à élire un délégué titulaire et un délégué suppléant du Syndicat Mixte du Dropt Aval.

Il fait appel à candidature, sont candidats après avoir exposé leurs motivations :

- Délégué titulaire : Christian BONNEAU
- Délégué suppléant : Benoit PUAUD

Election du délégué titulaire

Nombre de votants : 17
 Bulletins blanc ou nuls : 0
 Suffrage exprimés : 17
 Majorité absolue : 9
 A obtenu : Christian BONNEAU : 17 voix

Election du délégué suppléant

Nombre de votants : 17
 Bulletins blanc ou nuls : 0
 Suffrage exprimés : 17
 Majorité absolue : 9
 A obtenu : Benoit PUAUD : 17 voix

Sont élus au Syndicat mixte du Dropt Aval :

- Monsieur Christian BONNEAU, délégué titulaire, 33540 Sauveterre de Guyenne
- Monsieur Benoit PUAUD, délégué suppléant, 33540 sauveterre de Guyenne

- Compétence optionnelle Syndicat Mixte Dropt Aval – **délibération 2017-01-06**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'adhésion de la commune à la compétence optionnelle « Assurer la lutte contre les espèces nuisibles sur le Dropt domanial et ses affluents » sachant que le SMER'E2M assure déjà cette compétence sur notre territoire.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-sept voix :

- Décide de ne pas adhérer à la compétence optionnelle « Assurer la lutte contre les espèces déclarées nuisibles sur le Drop domanial et ses affluents » du Syndicat Mixte du Dropt Aval.

- Modifications des membres des commissions communales – **délibération 2017-01-07**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier les membres de certaines commissions communales suite à la démission de Madame Sandrine DECHE en fin d'année 2016 :

Commission Développement Durable, Organisation, Communication (DDOC) :

Remplacement de Madame Marie Sandrine DECHE par Monsieur Christian BONNEAU :

Désignation	Responsable	Nom
Développement Durable, Organisation, Communication (DDOC)	M-J LAWThER	Marie-José LAWThER
		Benoit PUAUD
		Tristan de la RIVIERE
		Annie ORDRONEAU
		Ghislaine CUROY
		Gilles BUSSAC
		Christophe MIQUEU
		Patricia SCHNEBERGER-REIGNIER
		Christian BONNEAU

Commission Tourisme, Ecoles, Culture, Transports (TECT) :

Remplacement de Madame Marie Sandrine DECHE par Madame Ghislaine CUROY :

Désignation	Responsable	Nom
Tourisme, Ecoles, Culture, Transports (TECT)	S. COMBEFREY ROUX	Sandrine COMBEFREY ROUX
		Ghislaine CUROY
		Stéphanie DUBERGA
		Eric SALLABEREMBORDE
		Karine LUMEAU
		Alice ROUGIER SAINT MARTIN
		Françoise MERY
		Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET
		Danièle DESVERGES

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-sept voix pour, désigne ces nouveaux membres et actualise la liste des membres des commissions communales (commissions : DDOC et TECT).

- Modification des délégués des syndicats – **délibération 2017-01-08**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier et d'actualiser certains délégués dans les syndicats pour lesquels la commune adhère :

Désignation	Adresse/Siège	Titulaire	Suppléant
		Nom	Nom
SIRS (Synd. Interco. De Ramassage Scolaire)	Sauveterre	Sandrine COMBEFREY ROUX	Ghislaine CUROY
Conseil d'Administration du Collège R. Barrière	Collège Sauveterre de G.	Sandrine COMBEFREY ROUX	
		Ghislaine CUROY	
SMER'E2M (Synd. Mixte Eau et Rivières de l'Entre 2 Mers)	Rauzan	Christian BONNEAU	Benoit PUAUD
SIPHEM (Synd. Interco. Du Pays Haut Entre deux Mers)	La Réole	Laurent SAUTS	Benoit PUAUD
PHE2M (Pays Haut Entre 2 Mers)	La Réole	Yves d'AMECOURT	Benoit PUAUD
		Laurent SAUTS	Chistophe MIQUEU

Après échange de vue, le Conseil Municipal, à dix-sept voix pour, désigne les nouveaux membres des syndicats désignés ci-dessus.

3 – EAU ET ASSAINISSEMENT

- Assainissement collectif communal – RPQS 2015 – **délibération 2017-01-09**

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à dix sept voix pour :

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

- Aide à la performance épuratoire : activité 2015

Madame Marie-José LAWOTHER précise que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne gratifie une aide pour le bon fonctionnement et la conformité de la station d'épuration. Pour l'activité 2015 de notre système d'assainissement collectif, la commune a perçu une aide de 8 665 €, correspondant à 70 % du montant de l'aide de base théorique (12 379.44 €). Le coefficient est en baisse de 10 point de pourcentage en comparaison avec l'année précédente.

Les problématiques d'organisation pour les prestations intellectuelles (transmission des données, élaboration des rapports annuels réglementaires...) entre la régie de d'assainissement de

Sauveterre et la régie de La Réole devront trouver rapidement une solution définitive afin d'optimiser notre fonctionnement et le montant de cette prime de performance épuratoire (PPE).

- SIVOM d'AEP et Assainissement de St Brice – RPQS

Monsieur Benoit PUAUD présente le RPQS du SI d'AEP et Assainissement de St Brice, rapport mis à disposition des administrés à l'accueil de la mairie.

Le SI de St Brice comprend trois compétences, distribution de l'eau potable, gestion de l'assainissement collectif, et gestion de l'assainissement non collectif, la commune de Sauveterre adhère pour la distribution de l'eau potable (qui alimente la majeure partie de la commune) et pour l'assainissement non collectif.

Monsieur Benoit PUAUD signale que c'est un réseau rural et que le projet de renouveler 2% du réseau par an n'est pas atteint.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- USTOM : nouvelle BAV sur Sauveterre-de-Guyenne

Monsieur Laurent SAUTS fait part au Conseil Municipal des dernières dispositions de l'USTOM. Dans l'optique d'améliorer les services à l'utilisateur, certaines communes vont être équipées de nouvelle BAV (bornes apport volontaire) pour le verre et le tri sélectif. La décision a été prise de changer la totalité des bornes dans un certain nombre de villages, de telle sorte qu'au bout de 5 ans, la totalité des bornes soient renouveler sur le territoire.

Sauveterre étant partie prenante de la majorité des projets initiés par l'USTOM, toutes les anciennes bornes seront remplacées en priorité dans les semaines à venir.

Pour la résidence « La Jurade », les bornes seront enterrées, la borne de tri sélectif en apport libre, les bacs d'ordures ménagères avec carte magnétique afin de maintenir l'objectif de la redevance incitative.

Monsieur Laurent SAUTS informe également que le Super U de Sauveterre-de-Guyenne vient de mettre en place, sur son parking, une borne de récupération des bouteilles plastiques avec la distribution de bons d'achat en contrepartie des gestes de tri sélectifs.

- Voirie travaux RD 230 (Gornac /Sauveterre de Guyenne)

Monsieur le Maire présente le dossier sur les travaux de recalibrage de la RD 230 entre Gornac et Sauveterre de Guyenne. Ces travaux, attendus depuis très longtemps, vont permettre de sécuriser cet axe.

- Remerciements

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des remerciements :

- De la famille SALAGNAC suite au décès de Monsieur Guy SALAGNAC
- De la famille VILLENEUVE suite au décès de Monsieur Michel VILLENEUVE

- Etude des fossés, ruisseaux et rivières

Monsieur Christian BONNEAU fait part au Conseil Municipal du travail engagé par la commission. Celle-ci a suivi l'ensemble des cours d'eau de la commune afin de déterminer leur catégorie (fossé, ruisseau, rivière) avec l'aide d'une carte de classification de la DDTM.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Christian BONNEAU et la commission ad'hoc pour ce travail très utile de classification. Monsieur Tristan de la RIVIERE manifeste lui aussi son enthousiasme et remercie Monsieur Christian BONNEAU pour cette randonnée instructive au bord des ruisseaux, rivières et fossés de la commune.

Cette classification était nécessaire car la réglementation de chaque cours d'eau diffère selon sa classification.

AGENDA

Janvier 2017	
25/01	Collecte de sang (EFS) - Salle des fêtes St Romain – 16h à 19h
25/01	Repas des Aînés – CCAS Sauveterre – Salle Culturelle Bonard 12h
27-28-29/01	Journées Mondiales des Lepreux
28/01	Assemblée Générale Truite Sauveterrienne
29/01	Repas des Chasseurs – salle Culturelle Bonard
31/01	Conseil des sages – Mairie (15h)
Février 2017	
04/02	Quine Tennis salle Culturelle Bonard
06/02	Commission ASSCA (17h30)
11/02	Quine Pétanque salle Culturelle Bonard
12/02	Yoga 8h-14H Salle des Fêtes Rue Saint Romain
15/02	Commission LULOM (18h30)
17/02	Quine Pompiers salle Culturelle Bonard
18/02	Quine Etoiles Entre-Deux-Mers salle Salle des Fêtes Rue Saint Romain
18/02	Théâtre des Salinières « Boeing, Boeing » salle Culturelle Bonard (20h30)
23/02	Thé Dansant avec Yvan Louis – 14h30 – 18h30 Salle Culturelle Bonard
28/02	Copil n°3 : restructuration école élémentaire (17h30)
Mars 2017	
04/03	Quine Pétanque salle Culturelle Bonard
07/03	Conseil d'école élémentaire
11/03	Quine des Aînés de la Bastide – Salle Culturelle Bonard (21h)
17/03	Théâtre « Les territoriaux 2.0 » - - Salle Culturelle Bonard (20h)
18/03	Quine Judo - salle Culturelle Bonard
23/03	Thé Dansant- 14h30 – 18h30 Salle Culturelle Bonard
28/03	Forum de l'emploi viticole 2017 (9h30-12h) – salle des fêtes rue St Romain
Avril 2017	
01/04	Concert Musique en Bastide – Salle culturelle Bonard
07-08/04	Bourse aux vêtements FCPE – salle des fêtes rue St Romain
08/04	Quine Pétanque - Salle Culturelle Bonard
14/04	Théâtre des Salinières « La loose » salle Culturelle Bonard (20h30)
16/04	Prix Lucien Fouchy (36ème édition)
19/04	Collecte de sang (EFS) - Salle des fêtes St Romain – 16h à 19h
23/04	Election présidentielle 2017 : 1 ^{er} tour
27/04	Thé Dansant- 14h30 – 18h30 Salle Culturelle Bonard
Mai 2017	
07/05	Election présidentielle 2017 : 2 ^{ème} tour
13/05	Tour des Ecureuils (29ème édition)
13/05	Théâtre des Salinières « Je préfère qu'on reste amis » salle Culturelle Bonard (20h30)
25/05	Thé Dansant- 14h30 – 18h30 Salle Culturelle Bonard
Juin 2017	
11/06	Elections législatives 2017 : 1 ^{er} tour
18/06	Elections législatives 2017 : 2ème tour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15